

mémoires

Comprendre la distinction entre mémoire et histoire

 **30 min**

 fiche élève

Prénom :

Page source :

L'essentiel du cours

- La mémoire est un rapport subjectif, affectif et sélectif au passé.
- L'histoire est une démarche critique fondée sur des sources et une méthode.
- Un même événement peut produire des mémoires multiples et conflictuelles.
- Les mémoires évoluent selon les contextes politiques, sociaux et culturels.
- Commémorations, procès, musées et lois jouent un rôle dans la construction mémorielle.

Mes exercices

Exercice 1 — Définitions essentielles

Associe chaque notion à sa bonne définition.

Mémoire

Histoire

Commémoration

Lieu de mémoire

Exercice 2 — Repères chronologiques

Classe ces événements du plus ancien au plus récent.

Accords d'Évian

Discours de Jacques Chirac sur le Vél d'Hiv

Loi Taubira

Loi Gayssot

Exercice 3 — Identifier des mémoires plurielles

Cite trois groupes porteurs de mémoires différentes de la guerre d'Algérie.

Groupe 1

Groupe 2

Groupe 3

Exercice 4 — Expliquer un tournant mémoriel

En 4 à 5 lignes, explique pourquoi l'année 1995 est importante pour la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France.

Idée principale

Fait précis

Conséquence mémorielle

Corrigés

Exercice 1 — Définitions essentielles

- Mémoire : ensemble des souvenirs et représentations du passé portés par un individu ou un groupe.
- Histoire : discipline qui étudie le passé à partir de sources et d'une méthode critique.
- Commémoration : cérémonie ou acte public destiné à entretenir le souvenir d'un événement.
- Lieu de mémoire : lieu, date, monument ou symbole où se cristallise une mémoire collective.

Exercice 2 — Repères chronologiques

- Accords d'Évian : 1962
- Loi Gayssot : 1990
- Discours de Jacques Chirac sur le Vél d'Hiv : 1995
- Loi Taubira : 2001

Exercice 3 — Identifier des mémoires plurielles

- Les appelés du contingent français
- Les pieds-noirs rapatriés
- Les harkis

Exercice 4 — Expliquer un tournant mémoriel

- En 1995, Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vél d'Hiv.
- Cette prise de position rompt avec une longue réserve officielle sur la responsabilité française.
- Elle donne une place centrale à la mémoire de la Shoah dans l'espace public français.